

## AGENTS DE **SNCF RÉSEAU**

DES MESURES SOCIALES POUR LES JOP 2024

# L'UNSA N'A PAS BAISSÉ LES BRAS!

La signature de l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 par l'UNSA-Ferroviaire va permettre à de nombreux agents de bénéficier de mesures pour répondre à leur engagement pendant cette période.



**AFIN QUE CES MESURES** SOIENT APPLIQUÉES AU PLUS **GRAND NOMBRE D'AGENTS,** L'UNSA EST INTERVENUE **AUPRÈS DE LA DIRECTION, DES ZONES DE PRODUCTION ET DES ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS POUR NÉGOCIER ET AMÉLIORER** LE DISPOSITIF INITIAL.



### **POUR QUELS AGENTS?**

#### EIC

- · Les CPS.
- Les graisseurs.
- L'encadrement (assistant DPx, DPx, RDUO, DUO).
- Les agents de réserve qui sont habilités sur un poste éligible aux mesures.
- Des postes ajoutés en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

#### INFRAPÔLE

• Le personnel d'encadrement des UTM concernés.

- Tout renfort ou appui destiné au respect de la qualité de service attendu.
- Des UTM ou partie d'UTM en agrandissant le périmètre de certains parcours stratégiques.

#### **QUE RETENIR?**

La SA Réseau a aussi décidé de mettre en place des gratifications exceptionnelles (GRATEX) pour des agents qui participeront en deuxième ligne à la production, notamment les GU.













